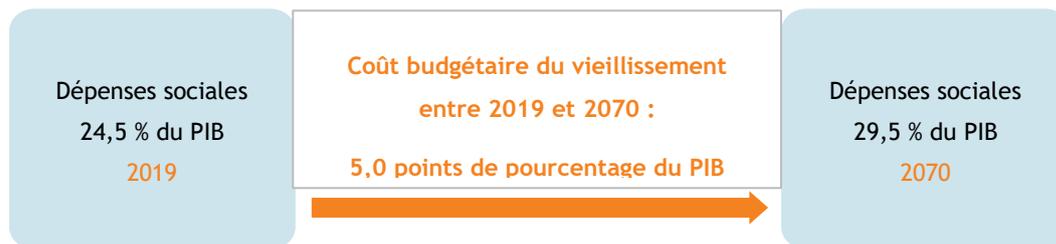




# Les dépenses sociales représenteraient à long terme près d'un tiers du PIB en Belgique

Sans nouvelles mesures gouvernementales, les dépenses sociales continueront d'augmenter jusqu'à 29,5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2070, contre 24,5 % en 2019. Des gains de productivité plus élevés contribueraient au financement du vieillissement, de même qu'un relèvement du taux d'emploi. Pour atteindre l'objectif de taux d'emploi de 80 % en 2030, il sera nécessaire d'augmenter de manière significative le nombre de personnes présentes sur le marché du travail. Ceci ressort du rapport annuel 2022 du Comité d'étude sur le vieillissement (CEV).



En 2019, l'ensemble des dépenses sociales s'élevait à 24,5 % du PIB. Selon le nouveau scénario de référence du CEV, elles atteignent un maximum de 29,7 % du PIB en 2049 et fléchissent ensuite légèrement pour atteindre 29,5 % en 2070. Le coût budgétaire du vieillissement - ou la variation entre deux années de l'ensemble des dépenses sociales - s'élève donc à 5 points de pourcentage du PIB entre 2019 et 2070. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui estimé dans la projection publiée en juillet 2021, principalement en raison d'une surestimation, lors de l'exercice précédent, de l'impact de la crise sanitaire sur le PIB et les dépenses sociales.

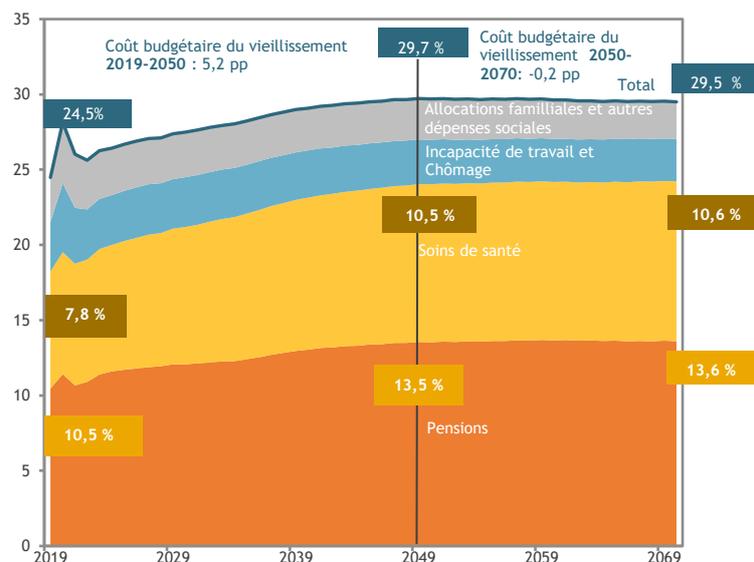
## Les dépenses de pensions et soins de santé constitueront à long terme un quart du PIB en Belgique.

Les pensions (13,6 % du PIB) et les soins de santé (10,6 % du PIB) constituent la majorité des dépenses sociales en 2070, suivies par l'incapacité de travail, le chômage, les allocations familiales et les autres dépenses sociales. Les dépenses de pensions et de santé s'accroissent sensiblement jusqu'en 2040, en raison du vieillissement prononcé de la population, puis plus légèrement entre 2040 et 2050, suite à l'augmentation beaucoup plus modérée du nombre de personnes âgées de 67 ans et plus par rapport à la population d'âge actif (18-66 ans). Le poids des dépenses sociales diminue ensuite légèrement entre 2050 et 2070 étant donné que les dépenses de pensions et de santé n'augmentent presque plus et que les autres dépenses

sociales continuent à baisser en % du PIB. Ce dernier élément résulte de l'adaptation partielle au bien-être des allocations : selon les hypothèses retenues, les prestations forfaitaires et les minima augmentent moins vite que le salaire moyen durant cette période.

Graphique 1 : Évolution des dépenses sociales (en %) et coût budgétaire du vieillissement (en point de pourcentage)

Source : CEV, rapport 2022



## Quid si la croissance de la productivité ralentit ou si le taux de chômage est plus élevé ?

Le coût budgétaire du vieillissement est sensible aux incertitudes entourant l'évolution future de ses différents déterminants. C'est pourquoi, le CEV a examiné, comme



Communiqué de presse

dans les rapports précédents, des scénarios alternatifs dans lesquels les gains de productivité seraient moindres ou le taux de chômage plus élevé. Dans ces deux scénarios, les dépenses sociales en 2070 s'élèvent, respectivement à 31,8 % et 29,9 % du PIB.

Johan Van Gompel, président du Comité d'étude sur le vieillissement : « Si la croissance annuelle de la productivité est de 1 % à long terme au lieu de 1,5 %, le coût budgétaire du vieillissement grimpe à 7,3 points de pourcentage du PIB au lieu de 5 points de pourcentage. Presque la moitié en plus. »

### Le risque de pauvreté des pensionnés à la baisse

Le vieillissement a aussi des conséquences sociales, entre autres un impact sur le risque de pauvreté. D'ici à 2070, le taux de risque de pauvreté des pensionnés décroît progressivement. Les récentes mesures de revalorisation des pensions minimums et de la garantie de revenu aux personnes âgées ainsi que le mécanisme d'adaptation au bien-être des allocations sociales constituent un premier facteur explicatif. Selon le scénario de référence, ces allocations augmentent en effet plus rapidement que le seuil de pauvreté jusqu'au milieu des années 2030. Deuxièmement, de plus en plus de femmes participent au marché du travail et cette évolution va se poursuivre. Elles seront donc plus nombreuses à bénéficier de leur propre pension de retraite, si bien que le montant moyen de leur pension va augmenter.

### Focus : le taux d'emploi en 2030

L'emploi constitue un des paramètres importants contribuant non seulement à financer le coût budgétaire du vieillissement mais également à la soutenabilité sociale des pensions. D'une part, la progression du taux d'emploi permet de soutenir la croissance du PIB et par conséquent d'alléger le coût budgétaire du vieillissement. D'autre part, les personnes qui ont travaillé durant leur carrière se

constitueront une pension plus élevée que celles qui ont moins ou pas du tout travaillé. Selon les actuelles projections à long terme du CEV, le taux d'emploi des personnes de 20 à 64 ans atteindrait 74,6 % en 2030, donc largement en deçà de l'objectif de 80 % avancé dans l'accord du gouvernement fédéral. Johan Van Gompel, président du Comité d'étude sur le vieillissement : « Il est impossible d'atteindre un taux d'emploi de 80 % en visant uniquement une diminution du taux de chômage. Il est donc indispensable d'augmenter de manière substantielle le taux d'activité, à savoir le nombre de personnes présentes sur le marché du travail. »

*Le Comité d'étude sur le vieillissement fait partie du Conseil supérieur des Finances et a été créé en 2001. Pour plus d'informations et des illustrations graphiques, consultez le rapport complet du Comité d'étude sur le vieillissement. Le rapport inclut une synthèse et un focus sur le taux d'emploi. Les données peuvent être téléchargées sur le site internet du Conseil supérieur des Finances et sur celui du Bureau fédéral du Plan.*

*Le Comité d'étude du vieillissement a analysé le coût budgétaire sur la période 2019-2070, car les années 2020 et 2021 sont des années atypiques, marquées par la crise sanitaire.*

*Le rapport présente des perspectives jusqu'en 2070 et non des prévisions. Des perspectives ne prétendent pas fournir « le » chiffre exact à un horizon donné, mais constituent une aide pour guider les décisions politiques.*

*Il convient de noter que les mesures annoncées en matière de réforme des pensions sont encore en phase de négociation et ne sont donc pas incluses dans le rapport.*